



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

5 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents physiquement : 8

Présents visio-conférence : 3

Votants : 12

OBJET :

**Modification du tableau des
effectifs – N°01/2020**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 13/05/2020

Publiée le 13/05/2020

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 11 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents physiquement :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE.

Etaient présents en visio-conférence :

Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Etaient Absents :

Mmes et M. Yves MARRE, Stéphane LE PECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, Marie-Colette MAHIER, André RIETZ, Camille CRONIER, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents-excusés :

M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mmes et M. Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

**MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS – N°01/2020**

Madame Le Maire informe l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT l’avis du Comité Technique du 7 mai 2020,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances du 29 avril 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE.**

Votes en présentiel :

Pour : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE. (+ 1 pouvoir : M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS)

Contre :0

Abstention :0

Votes en visio-conférence :

Pour : Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Contre :0

Abstention :0

AUTORISE

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs ainsi qu'il est annexé, à compter du 1 mai 2020,
- **DE CREER :**
 - Un poste de rédacteur principal de 1^{er} classe,
 - Un poste d'agent de maitrise (dès la promotion de l'agent convoqué.)
 - Un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- **DE SUPPRIMER :**
 - Le poste de technicien principal de 1^{ère} classe.
 - Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe (dès la promotion de l'agent concerné)

AUTORISE Le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



**ANNEXE DELIBERATION N° 01/2020
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2020**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS

CREATION DE POSTES

Poste	Catégorie	Grade	Catégorie	Filière	Date d'effet
Emploi fonctionnel	A	Attaché territorial détaché sur un emploi fonctionnel	A	Administrative	01/05/2020
Responsable du pôle Finances- Affaires générales- Population	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	C	Administrative	01/07/2020
Responsable du pôle Technique- Patrimoine - Urbanisme	C	Agent de maîtrise	C	Technique	Dès la nomination de l'agent en qualité d'agent de maîtrise.

SUPPRESSION DE POSTE

Poste	Grade	Catégorie	Service	Date d'effet
DST	Cadre d'emploi des techniciens Technicien principal de 1 ^{ère} classe	C	Technique	01/05/2020
Responsable du pôle « Techniques , Patrimoine , Urbanisme »	Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe	C	Technique	Dès la nomination Agent de maîtrise